



**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 30 juin 2022 (18h30)
Hôtel de Ville - Salle Montgolfier**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	26
Votants	:	32
Convocation et affichage	:	23/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Frédéric GONDRAND

Etaient présents : Edith MANTELIN, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPAHNET, Nadège COUZON, Jérôme DOZANCE, Danielle MAGAND, Michel SEVENIER, Sophal LIM, Eric PLAGNAT, Catherine MICHALON, Assia BAIBEN-MEZGUELIDI, Lokman ÜNLÜ, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Jamal NAJI, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, Louisa GRENOT, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC, Laura MARTINS PEIXOTO.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Jamal NAJI), Claudie COSTE (pouvoir à Eric PLAGNAT), Maryanne BOURDIN (pouvoir à Clément CHAPEL), Juanita GARDIER (pouvoir à Antoinette SCHERER), Gracinda HERNANDEZ (pouvoir à Catherine MICHALON), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Véronique NEE.

CM-2022-182 - ENVIRONNEMENT - PRISE DE PARTICIPATION EN PHASE D'INVESTISSEMENT ET SIGNATURE D'UN BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS A LA SOCIETE "A NOS WATTS"

Rapporteur : Monsieur Romain EVRARD

Depuis fin 2015, la communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Par ailleurs Annonay Rhône Agglo a approuvé un Plan Climat Air Energie Territorial en 2020 fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années.

Consciente des enjeux liés au développement des énergies renouvelables, tout en favorisant leur appropriation par les acteurs du territoire et la maximisation des retombées économiques locales, Annonay Rhône Agglo a souhaité mettre en place une société de développement de l'énergie solaire. A Nos Watts a ainsi été créée en juin 2020 partenariat avec les autres membres fondateurs que sont Coopawatt, Aurance Energies et Energie Partagée.

La première prise de participation d'Annonay Rhône Agglo s'est faite en phase de développement de la première grappe d'installations photovoltaïques en 2020 (à hauteur de 45 % soit 67 500 €).

Il est proposé une nouvelle participation de l'agglomération afin de co-financer la construction de ces installations photovoltaïques prévue sur 2022-2023 à travers un apport en capital et en compte courant d'associés (CCA). Les communes volontaires sont également invitées à participer financièrement au projet dans cette phase de construction.

Le montant total des travaux s'élève à 1 584 746 €, financé comme précisé ci-dessous.

Ressources		Emplois	
Capital Social	30 000	Investissement	1 584 746
Compte courant d'associé	186 949		
Subvention	100 000		
Dette bancaire	1 267 796		
Total	1 584 746	Total	1 584 746

Conformément à la répartition financière prévue aux statuts et pacte d'associés (quote part de participation de la communauté d'agglomération et des communes à A Nos Watts de 45 %), il est proposé la répartition suivante :

Fonds Propres en Construction / Exploitation

Capital Social	Montant	% détention	Détails
EPI	13 200	44,0%	
Annonay Rhône Agglo et communes intéressées	13 500	45,0%	
Aurance Energies	3 000	10,0%	
Coopawatt	300	1,0%	
TOTAL	30 000	100%	

Compte Courant d'Associé	Montant	% apport	Taux d'intérêt
EPI	82 258	44,0%	5,0%
Annonay Rhône Agglo et communes intéressées	84 127	45,0%	5,0%
Aurance Energies	18 695	10,0%	5,0%
Coopawatt	1 869	1,0%	5,0%
TOTAL	186 949	100%	

Il est prévu une répartition de l'ordre de 2/3 pour les communes et 1/3 pour l'agglomération. Au regard des réponses reçues des communes, il est prévu pour cette première grappe une participation maximum des communes à hauteur de 2,7€/habitant, avec un plancher de participation de 1 000 €.

Dans un premier temps, afin de financer l'installation des centrales solaires sur les toitures (viendra plus tard l'installation des ombrières), un apport en capital de 9 000 € est nécessaire. Il est donc proposé à ce jour aux communes de devenir actionnaire d'A Nos Watts à hauteur de 0,3€/habitant, avec un plancher de participation de 500 €.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2224-34 et L2253-1,

VU la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Code de l'énergie, notamment l'article L.314-28,

VU la délibération du conseil communautaire du 20 février 2020 relative la création de la société A Nos Watts,

VU le bulletin de souscription en action à la société A nos Watts, ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission générale du 21 juin 2022

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE la participation financière de la commune d'Annonay à la construction de la première grappe d'installations photovoltaïques portées par la société A Nos watts sous la forme d'une prise de capital à hauteur de 0,3€/habitant soit une somme totale de 5 000 € (100 actions d'un montant unitaire de 50 €),

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin de souscription en action à la société A nos Watts ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à réaliser l'ensemble des dépenses y afférentes, dans la limite des inscriptions budgétaires,

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces portant sur ce dossier et le charge d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 04/07/22

Affiché le : 05/07/22

Transmis en sous-préfecture le : 04/07/22

Identifiant télétransmission : 007-210700100-20220630-33884A-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
Le Maire

Simon PLENET



Merci de retourner ce formulaire complété et signé à :

A Nos Watts S.A.S.

Chateau de la Lombardière 07430 Davezieux

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS – PERSONNE MORALE

A ETABLIR EN DEUX EXEMPLAIRES DONT UN A CONSERVER PAR LE SOUSCRIPTEUR

Type de personne morale :

Commune Association Société Autre (précisez)

Nom / raison sociale : N° SIRET :

Civilité, nom et prénom du représentant :

Fonction du représentant :

Adresse mail : Téléphone :

Adresse :

Code postal : Commune :

Déclare vouloir devenir actionnaire de la Société par Actions Simplifiée A Nos Watts.

Etre déjà sociétaire et déclare vouloir acquérir de nouvelles actions d'A Nos Watts S.A.S., et pour ce faire, déclare souscrire au capital de la société A Nos Watts S.A.S.

Nombre d'actions souscrites : actions de 50 € l'unité pour un total de €.

Par chèque ci-joint établi à l'ordre de «A Nos Watts S.A.S. »

Par virement (saisir le nom de la société dans le libellé) : IBAN : FR76 1780 6001 8304 1588 9580 964 / BIC : AGRIFRPP878

J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courrier électronique et que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance. Plus généralement j'accepte d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de la société A Nos Watts S.A.S..

Fait à le Signature

Comment fonctionne la société ?

A nos Watts est une société par actions simplifiée. Les statuts peuvent être consultés au siège de la société.

Qu'est-ce qu'une action ?

C'est un titre de copropriété. A Nos Watts S.A.S. est une société à capital variable. L'achat et le remboursement d'actions ne sont pas soumis aux lois du marché. Le montant de l'action reste fixé à 50 €.

Qui peut souscrire des actions ?

Toute personne physique ou morale résidant en Auvergne-Rhône-Alpes souhaitant agir de manière concrète pour le développement des énergies renouvelables. Le remboursement des actions ne peut être exigé avant un délai minimal de détention de cinq ans.

Comment devenir actionnaire ?

En retournant ce bulletin de souscription rempli avec le règlement. La souscription minimale est une action. Un récépissé de souscription vous sera retourné dès la réception de votre adhésion.

Le placement d'argent dans A Nos Watts S.A.S. est-il sûr ?

L'objectif est bien sûr de faire d'A Nos Watts S.A.S une structure stable et pérenne, destinée à contribuer longtemps à l'ambition d'une énergie réellement plus respectueuse de l'environnement. Néanmoins, souscrire au capital d'A Nos Watts S.A.S. inclut un risque financier, comme toute prise d'actions dans le capital d'une société par actions simplifiée.

Rémunération des actions

En cas d'exercice excédentaire, une rémunération des actions peut être versée.

Les informations recueillies et transmises dans le cadre de la présente souscription peuvent donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès d'

A Nos Watts – Chateau de la Lombardière – 074330430 Davezieux

A Nos Watts S.A.S. – Société par Actions Simplifiée à capital variable – 885 171 645 RCS Aubenas